

AGENDA

Sommaire :

- **Agenda** p 1
- **En local :**
 - Vie de l'Association p 2
 - Vie du pays Hamois p 5
- **En Région** p 6
- **Vie Economique** p 7
- **Vie Sociale, Fiscale et Réglementaire** p 8
- **Actualités Environnementales** p 11
- **Innovation technologiques/développements** p 12
- **Contacts** p 12

➤ **Animations de Noël :** A l'occasion des fêtes de Noël, les commerçants artisans participants vous proposent un programme d'animations **du 15 au 24 décembre :**

- Mise en place de sapins rue de Noyon, qui seront décorés par les enfants des écoles en présence du Père Noël, photo dans la maison du Père Noël, 38 rue du Général Foy à Ham
- Concert de Noël
- Maquillages par la Mère Noël
- Atelier culinaire pour les enfants
- Animation Street Art ...



Pour tout renseignement : hamoisplus@orange.fr

➤ **Printemps de l'industrie :** La 8^{ème} édition des Printemps de l'Industrie aura lieu **du 14 mars au 7 avril 2013**, manifestation organisée par le Conseil Régional de Picardie. Cette année la thématique sera : « Le design ». L'Uperh se fait le relais sur notre territoire afin que vous participiez et que vous fassiez découvrir vos savoir-faire, vos métiers... aux particuliers, aux scolaires, aux demandeurs d'emplois, aux jeunes, peut être à de futurs collaborateurs... Si vous souhaitez participer contactez nous rapidement.

➤ **Salon de l'Habitat 2013 :** Il aura lieu les **6 et 7 avril 2013** à la salle des fêtes de Ham. Si vous êtes intéressés pour exposer, contactez nous.

Offre de location de bureaux : L'espace des entreprises 18 rue de Verdun 80400 HAM propose la location de 2 bureaux (2 x 11 m²), ainsi que des prestations complètes : secrétariat, accueil, standard, salle de réunion, coin repas... à un prix compétitif. Pour tout renseignement, nous contacter.



EN LOCAL

VIE DE L'ASSOCIATION

Portrait d'entreprise

La boulangerie-pâtisserie « les Hamoisines » : Patrick et Florence Duhin ont repris la Boulangerie « buisset » située rue du Général Foy à Ham, depuis cet été. Ils étaient boulangers à Rosières en Santerre auparavant. L'équipe, fidèle, se compose de 8 salariés dont un apprenti.

En plus des produits déjà fabriqués, ils ont développé de nouvelles gourmandises, tels que les Sacristains, roses des sables, cookies... Ils créent également de nouveaux chocolats faits maison, sans oublier les célèbres « Hamoisines », spécialités locales qui ont donné leur nom à la boutique !

A l'approche des fêtes de Noël, ils vous proposent toute une gamme de bûches plus gourmandes les unes que les autres ! Ouverture exceptionnelle le lundi 24 décembre et mardi 31 décembre : de 6 h 30 à 19 h 00, le mardi 25 décembre et le mardi 1er janvier de 6 h 30 à 13 h 00 - Contact : Mme Duhin 03 23 81 00 51



SERVICE SVP

NOUVEAUTE : DES JURISTES VOUS REPONDENT

A compter du 1er décembre 2012, pour les adhérents Uperh : grâce au financement de la Communauté de Communes du Pays Hamois, nous vous offrons la possibilité d'utiliser gratuitement les services SVP : en contactant par téléphone ou par Mail Isabelle Pudepièce pour poser votre question : sur un contrat commercial, une question de ressources Humaines, sur un bail, sur la réglementation pour l'exportation.... Réponse donnée sous 48 heures par un des 200 experts et juristes de la sté SVP.

Contact : Isabelle PUDEPIECE

Action GTEC

L'Uperh a mis en place une action collective en matière de **ressources humaines** : il s'agit d'établir un diagnostic de l'entreprise sur le volet ressources humaines avec un consultant spécialisé, dans le but d'améliorer l'organisation de l'entreprise, ou de traiter un problème particulier (recrutement, départ en retraite, montée en compétence....). **Des réunions ont été mises en place dans les entreprises sur l'information retraite en partenariat avec la CNAV : plus de 60 salariés du régime général ont reçu une information.**

Contact : Isabelle PUDEPIECE

Action QSE

L'Action QSE est une action collective, financée par la DIRECCTE et la Région Picardie. **Elle entre dans sa cinquième année grâce à une nouvelle convention qui vient d'être signée avec nos financeurs pour 3 années supplémentaires soit jusque septembre 2015.** L'objectif est de faire progresser les entreprises locales engagées ou souhaitant s'engager dans une démarche structurée et continue de management **Qualité / Sécurité / Environnement. ../...**



Alain Pellot, Ingénieur QSE, intervient dans les entreprises participantes à temps partagé. (nombre de jours selon votre besoin)

Il peut également effectuer un **pré-diag énergie** en collaboration avec la Cci.

Une veille réglementaire est envoyée chaque mois aux entreprises participantes.

Nous mettons également en place des **formations collectives** : Sauveteur Secouriste du Travail, Equipiers de Première intervention (manipulation d'extincteurs) ... Si vous êtes intéressés, contactez nous.

Contact : Alain PELLOT

Achats groupés

L'UPERH a mis en place des achats groupés afin de permettre aux adhérents de bénéficier de prix compétitifs pour : **les fournitures de bureaux avec La Maison de la Presse à Ham et les extincteurs et la maintenance avec la société CASI**

Nous avons négocié des tarifs publicitaires avantageux dans le Journal de Ham pour nos adhérents. Si vous êtes intéressés, contactez nous.

tarif de base : 1/4 de page 290.00 au lieu de 500.00 € HT
1/8 de page 150.00 au lieu de 243.00 € HT
Format carte de visite 60.00 au lieu de 90.00 € HT
Module de Une 90.00 au lieu de 115.00 € HT

Contact : Isabelle PUDEPIECE



Animation Commerciale

Lancement de la carte de fidélité : la commission commerce a lancé le 31 octobre dernier **la carte de fidélité "HA MOIS PLUS"** : Cette action est destinée à récompenser la fidélité des consommateurs des commerçants/artisans participants. Cette carte correctement remplie permet de participer au Tirage. Elle doit être obligatoirement tamponnée par 6 commerçants/artisans participants différents. Une fois complète elle doit être déposée dans les urnes mises à disposition. Tous les 2 mois un tirage au sort est organisé afin de faire gagner plusieurs bons d'achats ou de cadeaux d'une validité de 2 mois : **RDV le 22 décembre. 48 commerçants/artisans participent et 100 000 cartes ont été imprimées.** Cette Opération bénéficie du financement FISAC.

Contact : hamoisplus@orange.fr



LE FISAC

Les artisans et commerçants qui souhaitent faire des **travaux de rénovations** (vitrine, enseigne, intérieur...), **d'amélioration ou de modernisation de leur outil de travail, d'accessibilité handicapés, de sécurisation...** peuvent, sous certaines conditions, bénéficier **de subventions**. Pour tout renseignement, contactez l'Uperh qui vous rendra visite, et étudiera avec vous votre dossier et son éligibilité.

Contact : Isabelle PUDEPIECE



Carte comité Uperh

Les entreprises adhérentes à l'Uperh peuvent faire bénéficier leurs salariés de **tarifs préférentiels** chez les **commerçants** de Ham, au **Centre Aquatique** (3.60 € : adultes et 2.90 € : enfants), **au cinéma** (3.10 euros), dans certains **parcs de loisirs** (parc St Paul, Royalkids...). Si vous ne la possédez pas encore, demandez-la. Elle est comprise dans votre cotisation annuelle.

Contact : Isabelle PUDEPIECE



Site Internet des Commerçants/artisans du Pays Hamois

Dans le cadre du dossier FISAC, l'Uperh et la CCPH travaillent à la réalisation d'un site internet qui mettra en avant les savoir-faire et produits des commerçants et artisans du Pays Hamois : son nom : « mes-boutiques-hamois.com ». Il reprendra également les actualités commerciales, la carte de fidélité Hamoisplus.... Les questionnaires sont envoyés aux commerçants/artisans pour leur créer une fiche de présentation. La parution est gratuite. Mise en ligne prévue pour le début de l'année 2013.

Contact : Isabelle PUDEPIECE

Parrainage vers l'emploi

En partenariat avec la Mission Locale de la Haute Somme et la DIRECCTE Picardie – Unité territoriale de la Somme, l'Uperh participe à l'**animation du réseau de Parrainage de jeunes sortis du milieu scolaire et en démarche de recherche d'emploi**. Le parrainage constitue **une démarche efficace d'appui à l'insertion professionnelle** qui s'inscrit dans la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Les parrains : Des bénévoles issus de tous horizons : chefs d'entreprise, cadres, salariés, retraités ... font bénéficier le filleul de leur propre expérience pour l'aider à trouver un emploi.

Les filleuls : Des demandeurs d'emploi, volontaires, souhaitant améliorer leur connaissance du monde du travail.

Un parrain / une marraine qui s'engage : à recevoir régulièrement le filleul, à l'accompagner dans les démarches, à lui apporter un soutien méthodologique, à l'encourager et valoriser ses qualités et ses aptitudes.

Contact : Isabelle PUDEPIECE



Réunion d'information créateurs/repreneurs

Vous souhaitez **créer ou reprendre une entreprise, un commerce...** et vous voulez obtenir des informations ? L'UPERH vous permet de **rencontrer gratuitement un conseiller de Somme Initiative** lors de rdv personnalisés qui se tiennent dans les locaux de l'UPERH grâce au financement de la Communauté de Communes du Pays Hamois. Si vous souhaitez participer, merci de vous inscrire par avance en téléphonant à l'UPERH. **Prochaines dates : 19 décembre. Après-midi**

Le 28 septembre dernier nous avons organisé une réunion d'informations collective dans le cadre du mois de la reprise/création d'entreprises animée par Somme Initiative et en présence de nombreux partenaires : banques, assurances....

Contact : Isabelle PUDEPIECE

Bourse aux locaux

L'UPERH gère une bourse **des locaux industriels et commerciaux vacants** sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Hamois. Si vous recherchez ou si vous voulez faire figurer un local, contactez nous.

Contact : Isabelle PUDEPIECE



NOUVEAUX ADHERENTS UPERH

Nous avons le plaisir d'accueillir : **La Taverne et la Boucherie Odelot de Ham**



Mutuelle groupée

Afin de faire bénéficier les salariés des TPE et PME, les artisans et les commerçants adhérents, des mêmes tarifs et prestations que les grandes entreprises locales, nous avons négocié un contrat avec la mutuelle CCMO. Pour plus d'information contactez nous. **Le 11 octobre dernier le bus itinérant de la CCMO sur la prévention du mal de dos a fait une étape sur la place de l'Hôtel de ville de Ham accueillant grand public et salariés de nos entreprises.** « Pourquoi la CCMO : L'origine de notre démarche a été de faire bénéficier à l'ensemble de nos adhérents, qui le souhaitent, le meilleur rapport qualité/prix en matière de couverture des « frais de santé ». Nous souhaitons avoir dans ce cadre l'esprit solidaire, pas de questionnaire médical, adhésion sans délai de carence, pas de majoration de cotisation en fonction des risques pouvant être présentés, ce qui nous a amené à nous tourner vers des organismes adhérant à la mutualité française. En ce sens, nous avons contacté 3 organismes régionaux. La CCMO est sortie avec le meilleur rapport qualité/prix et l'effet de masse a joué dans les propositions faites notamment par l'adhésion de moyennes et grosses structures locales déjà à la CCMO. Il en est résulté des prestations et des tarifs égaux à une structure de 50 personnes, quel que soit l'effectif chez nos adhérents qu'il soit salarié ou au RSI. Bien évidemment, libre choix est laissé à nos adhérents, y compris de se tourner vers telle ou telle compagnie d'assurance qui pourrait aussi faire une proposition dans le même sens à l'UPERH pour qu'ensuite nous diffusions l'offre. » Thierry Bernard Président de l'Uperh.

Contact : Isabelle PUDEPIECE



KANGOUROULE.FR

La CCI Amiens-Picardie mets à la disposition des entreprises un site internet « Kangouroule », qui permet aux salariés de faire du co-voiturage pour se rendre sur leur lieu de travail. Le covoiturage est un moyen économique et confortable de se rendre à son travail. Ce dispositif, **gratuit**, est exclusivement dédié aux déplacements des salariés "domicile-travail". Nous vous invitons à consulter le site : www.kangouroule.fr

VIE DU PAYS HAMOIS

➤ **Les Cabotins**, Mme Louis, a ouvert son salon de toilettage pour chiens et chats, rue du Général Foy à Ham, cet été.



➤ La **Sté CBMIH** (Chaudronnerie-Mécanique) s'est installée dans les anciens locaux Candillier sur la Zone St Sulpice à Ham et a créé deux nouvelles sociétés AB MAT (location matériel TP) et BTP du Santerre (Bâtiment, terrassement, Travaux Publics). Les Associés sont M. Blin et M. Poulle.



➤ **Les Ets Betting** (réparation motoculture) ont déménagé de la rue de Noyon pour s'installer rue Du Général Leclerc à Ham.



➤ **Légumes et fruits en self services à Sancourt** : Depuis mi septembre, Henri Dossin propose un distributeur automatique de pommes, poires, pommes de terre, et jus de fruits Rue de Toulle à Sancourt. Ouvert 7j/7 de 8 h à 20 h.



➤ **La Boulangerie Buisset devient « Les Hamoisines »** : M. et Mme Duhin ont repris la boulangerie cet été.



➤ **« Mon épicier hamois »** : M.Pascal Hervais a créé son épicerie ambulante. Son camion sillonne le pays hamois depuis début octobre.

➤ **« United Club »** : Création d'un bar à thé et à chicha boulevard du Général de Gaulle à Ham. Ouvert uniquement le soir.

➤ **New Look** : Un magasin de vente de vêtements, géré par M. Sébastien Leullier s'est installé au rue Général Foy à Ham. Vente de vêtements Homme-Femme-Enfants.



➤ **Ets Delattre** : inauguration de la nouvelle chambre funéraire Rue de Noyon : « Le Funérarium du Pays Hamois »

➤ **Nouveaux Proviseurs** : Collège Notre Dame : M. Olivier Vallot, Collège Victor Hugo : M. Christian Duplessier, Lycée Peltier : M. Renaud Larger

➤ **Les travaux à l'espace culturel ont démarré** : Les premiers coups de pioche et de pelle ont été donnés le long du canal pour la construction d'un centre culturel communautaire. Il sera composée d'un espace médiathèque et de l'école de musique communautaire permettant ainsi des échanges culturels et une mixité des publics. Le lieu d'implantation est à proximité du château et du canal de la Somme (anciens silos). Le coût de l'opération est estimé à 2 736 620 € (L'Aisne Nouvelle 9/11/2012)

EN REGION

➤ **Enercon inaugure son usine de mâts en béton de Compiègne** : Le constructeur allemand d'éoliennes terrestres produira une centaine de mâts en béton par an pour le marché français. C'est sa première usine en France : 18 000 m² installée sur un vaste site de 12 hectares, représente un investissement d'environ 25 millions d'euros pour Enercon. Si le marché le demande, elle pourra accroître ses cadences pour atteindre 150 mâts par an. Elle a démarré avec 65 salariés. Enercon prévoit d'en recruter autant quand l'usine aura atteint sa vitesse de croisière. L'usine fabriquera des modèles de mâts pour le marché français, à savoir des mâts de 80 à 100 mètres de hauteur pour des éoliennes de 2 à 3 MW de puissance. Enercon emploie 13 000 salariés dont 450 en France : au Meux, à Longueil-Sainte-Marie et sur l'ensemble du territoire. (l'Usine nouvelle 19/10/2012)

VIE ECONOMIQUE

➤ **Auto-entrepreneurs : 9 sur 10 ne gagnent pas le Smic** : Selon l'Insee, les auto-entrepreneurs actifs tirent de leur activité un revenu très inférieur aux créateurs « classiques » : en moyenne, 4 300 euros de revenu annualisé la première année, soit trois fois moins que les autres créateurs (14 100 euros). La plupart exercent toutefois une activité en parallèle. Deux ans plus tard, fin 2011, 102 000 sont toujours actifs économiquement, mais seuls 79 000 ont pu dégager un revenu positif de façon continue sur les trois ans. Point positif : en moyenne, le revenu qu'ils tirent de leur activité a progressé, mais pour neuf sur dix, il demeure inférieur au Smic. (Les Echos 20/9/2012)

➤ **France : Lidl abandonne le « hard discount »** : Les grandes marques classiques vont faire leur apparition dans les rayons de Lidl. « Notre concept est de sortir du hard discount sans pour autant devenir un supermarché traditionnel », a annoncé Friedrich Fuchs, le directeur général de Lidl France. « On est déjà dans le "soft discount", avec des produits de marques nationales présentés dans des étals devenus plus chatoyants. De toute façon, il n'y en a plus vraiment en France, seuls les magasins Aldi continuent de suivre ce concept. » Derrière cette réorientation stratégique se profile une tendance de fond, le hard discount est en perte de vitesse en France depuis la crise de 2008. En septembre, le secteur du hard discount a reculé de 0,8 % en part de marché, pour se situer à 12,9 %, alors que les enseignes classiques étaient en expansion selon des chiffres du panel Kantar, communiqués par le magazine « LSA ». Une restructuration du marché de la grande distribution également expliquée par l'alignement des prix des enseignes classiques sur ceux du hard discount depuis la loi de modernisation de l'économie adoptée en 2008. Les consommateurs sont donc plus incités à aller faire leurs courses chez les premiers. (les Echos 26/10/2012)





VIE SOCIALE/FISCALE/REGLEMENTAIRE

➤ Nouveau plafond de la sécurité sociale en 2013 : au 1er janvier 2013

| Rémunérations versées par : | |
|--|----------|
| année | 37 032 € |
| trimestre | 9 258 € |
| mois | 3 086 € |
| quinzaine | 1 543 € |
| semaine | 712 € |
| jour | 170 € |
| heure (pour une durée inférieure à 5 heures) | 23 € |

➤ **Commerces : extinction des enseignes la nuit !** : Depuis le 1^{er} juillet 2012, les enseignes et les publicités lumineuses (néons, panneaux, lettres éclairées...) des commerces doivent être éteintes entre 01H00 et 06H00 du matin. Une obligation qui ne s'applique toutefois qu'aux nouvelles enseignes. En effet, comme l'a rappelé le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, les commerces disposant déjà d'installations seront progressivement soumis à cette obligation d'ici 2018. Par ailleurs, ne sont pas concernés les commerces situés dans les villes de plus de 800 000 habitants, pour lesquelles les municipalités doivent statuer par un règlement local de publicité. Enfin, une dérogation existe aussi pour les commerces en activité entre minuit et 7 heures du matin. Ceux-ci sont d'ailleurs autorisés à allumer leur enseigne une heure avant l'ouverture et la laisser allumée jusqu'à une heure après la fermeture. À noter : l'obligation d'extinction pourra être suspendue lors d'événements exceptionnels (festivals, manifestations sportives, etc.) définis par arrêté municipal ou préfectoral.

Sont également exclues de l'obligation d'extinction :

- les publicités lumineuses des commerces situés dans les aéroports ;
- les publicités supportées par le mobilier urbain (abris-bus, kiosques à journaux, colonnes porte-affiches, etc.) qui sont éclairées par projection ou transparence ou qui sont numériques dès lors que leurs images sont fixes ;
- les vitrines, sachant qu'un projet d'arrêté est en cours d'élaboration et pourrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Précision : toute publicité lumineuse est, par ailleurs, interdite dans les villes de moins de 10 000 habitants, sauf si elles appartiennent à une unité urbaine de plus de 100 000 habitants, sur une clôture ou un garde-corps de balcon et sur les véhicules terrestres.

[Décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012, JO du 31](#)

➤ **Handicap et sous-traitance : les entreprises à quota zéro devront respecter un montant minimal de contrats** :

Les entreprises de plus de 20 salariés ont pour obligation d'employer au moins 6% de travailleurs handicapés. Celles qui ne remplissent pas -ou seulement en partie- cette obligation doivent verser une contribution à l'Agefiph mais ont aussi la possibilité de passer des contrats de fournitures ou de sous-traitance avec des entreprises du secteur adapté ou protégé. Les entreprises dites à "quota zéro" autrement dit celles qui pendant au moins 3 ans ne font aucun effort en faveur des handicapés (ni emploi, ni sous-traitance) étaient sanctionnées par un triplement de la contribution due à l'Agefiph. Depuis le 1^{er} août 2012 un décret fixe le montant minimal des contrats de sous-traitance.

- 400 fois le smic horaire dans les entreprises de 20 à 199 salariés
 - 500 fois le smic horaire dans les entreprises de 200 à 749 salariés
 - 600 fois le smic horaire dans les entreprises de 750 salariés et plus
- (LEntreprise.com, le 24/09/2012)



➤ **Suppression des exonérations sociales liées aux heures supplémentaires :**

Depuis le 1er septembre 2012, les exonérations sociales liées aux heures supplémentaires sont intégralement supprimées dans les entreprises de 20 salariés et plus, et partiellement dans les autres entreprises. Précision : la déduction de cotisations patronales s'élevait à 0,50 € par heure supplémentaire (3,50 € par jour pour les salariés en forfait-jours), portée à 1,50 € dans les entreprises de moins de 20 salariés (10,50 € pour les salariés en forfait-jours). Quant à la réduction de cotisations salariales, elle était fixée à un taux maximal de 21,5 %. Ces deux avantages sont supprimés pour les heures supplémentaires accomplies à compter du 1^{er} septembre 2012. Par exception, compte-tenu des contraintes particulières qui pèsent sur les TPE, les entreprises de moins de 20 salariés vont continuer à bénéficier d'une déduction de cotisations sociales patronales selon des modalités qui seront définies par un décret à paraître. À noter : jusqu'à présent, les salariés à temps partiel bénéficiaient également, pour les heures complémentaires qu'ils accomplissaient, d'une réduction de cotisations sociales salariales. Cette réduction est également supprimée à compter du 1^{er} septembre 2012. [Article 3, loi n° 2012-958 du 16 août 2012, JO du 17](#)

➤ **Depuis le 1^{er} octobre 2012, les téléprocédures s'imposent à toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés tant pour cet impôt qu'en matière de TVA et de taxe sur les salaires :**

quel que soit le chiffre d'affaires, les entreprises sont soumises à l'obligation de télépayer cet impôt (acomptes, solde) et ses contributions additionnelles (contribution sociale, contribution exceptionnelle, contribution sur les revenus distribués, contribution sur les revenus locatifs). Par ailleurs, depuis cette même date, ces entreprises doivent obligatoirement télé-déclarer et télépayer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Leurs demandes de remboursement de crédit de TVA doivent également être transmises en ligne. Le télépaiement de la taxe sur les salaires est obligatoire pour ces entreprises, qu'elles soient effectivement redevables de l'IS ou non.

[Communiqué du ministère de l'Économie et des finances, 13 septembre 2012, n° 110](#)

➤ **Depuis le 1^{er} octobre 2012, le plafond du livret A est relevé à 19 125 € alors que celui du livret de développement durable est doublé pour atteindre 12 000 €.**

Décret [n° 2012-1056](#) et [2012-1057](#) du 18 septembre 2012, JO du 19

➤ **La taxe sur les retraites :** Quelque 7,5 millions de retraités imposables seront concernés dès le 1^{er} avril 2013 par cette nouvelle taxe de 0,3 %. « Un premier pas » pour la réforme de la dépendance, selon les socialistes. Cette nouvelle contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie sera affectée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie dès 2013, en vue de la réforme de la dépendance qui doit être engagée la même année. Moins d'un retraité sur 2 concerné. (les Echos 25/10/2012)





➤ **Le prix du gaz augmentera de 2,4% au 1er janvier 2013:** une hausse résultant d'une décision de justice mais qui s'accompagnera d'une extension partielle des tarifs sociaux de l'énergie : 830.000 personnes supplémentaires bénéficieront des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité, soit une réduction d'environ 90 euros par an sur les factures d'électricité, et jusqu'à 200 euros pour le gaz. La réforme des tarifs en 2013 : La formule de calcul des tarifs sera désormais établie tous les ans, le 1er juillet, et, grande nouveauté, les tarifs réglementés seront modifiés chaque mois, et non plus chaque trimestre. Cela vise à éviter des hausses brutales en les étalant sur plusieurs mois. Mais l'Etat gardera la main et pourra suspendre l'application de la formule en cas de hausse excessive. (Challenges.fr 10/12/2012)

➤ **Augmentation du prix des timbres au 1er janvier 2013 :** Le prix du timbre prioritaire augmentera de 3 centimes (60 à 63 centimes) et celui de la lettre verte de 1 centime (de 57 à 58 centimes) . La Poste a annoncé une hausse de 2,8% de ses tarifs au 1er janvier 2013. (Les Echos 16/11/2012)

ACTUALITES ENVIRONNEMENTALES



➤ **Ouverture du premier site e.commerce Déchets & Environnement : vos-dechets.com.**

Les artisans et professionnels peuvent désormais commander leurs prestations de collecte de déchets dangereux directement sur internet. Le Groupe DUCAMP vient d'ouvrir la première plate-forme **e.commerce dédiée aux prestations environnementales**, pour le compte de ses sociétés **Ducamp et Vidam**: <http://www.vos-dechets.com>. Cet outil vous permet de proposer une solution alternative à l'accueil en déchèteries des déchets dangereux des professionnels. Les déchets pris en charge sont triés et valorisés et font l'objet de la délivrance d'un **bordereau de suivi**. Les conseillers sont disponibles du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 pour répondre à toute question au : **0800 590 080** (appel gratuit depuis un poste fixe).

➤ **Oséo a signé une convention pour développer le « Prêt Eco- Energie » (PEE) :**

Destiné à aider les entreprises à réaliser des investissements en matière de réduction énergétique, le PEE est un prêt sans garantie ni caution personnelle d'un montant de 10 000 à 50 000 euros. Il est remboursable sur 5 ans avec une année de différé en capital. Il s'adresse à des micro-entreprises, TPE ou PME de plus de 3 ans qui souhaitent améliorer leur efficacité énergétique en investissant dans quatre familles d'équipements : éclairage, chauffage, climatisation et motorisation électrique. Une liste de matériel éligible a été définie par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Les entreprises candidates peuvent se connecter sur le site www.pee-oseo.fr, à la fois pour obtenir des informations sur le prêt, mais aussi pour vérifier leur éligibilité au dispositif. Ce portail permet également de faire une simulation de remboursement et de saisir une demande de prêt en ligne. OSEO s'engage à étudier toutes les demandes de prêts qui sont faites en ligne via le formulaire de demande. (Les Echos 20/09/2012)

➤ **Augmentation de l'aide à l'acquisition de véhicules propres :** Pour soutenir la filière automobile, les pouvoirs publics ont revu à la hausse les montants de l'aide financière octroyée par l'Etat en cas d'achat par un particulier ou un professionnel d'un véhicule propre (le « bonus écologique ») depuis du 1^{er} août 2012. Ainsi, pour les véhicules combinant l'énergie électrique et une motorisation à l'essence ou au gazole (véhicules hybrides) et émettant moins de 110 grammes de dioxyde de carbone par kilomètre (CO₂/km), le montant de l'aide est doublé, passant de 2 000 à 4 000 €. Précision : désormais, cette aide peut également être attribuée aux sociétés.

Pour les autres véhicules, le montant de l'aide est porté :

- de 100 à 200 € pour les véhicules émettant de 91 à 105 grammes de CO₂/km ;
- de 400 à 550 € pour les véhicules émettant de 61 à 90 grammes de CO₂/km ;
- de 3 500 à 4 500 € pour les véhicules émettant de 51 à 60 grammes de CO₂/km ;
- de 5 000 à 7 000 € pour les véhicules émettant au plus 20 grammes de CO₂/km.

À noter : pour les véhicules émettant de 21 à 50 grammes de CO₂/km, le montant de l'aide reste fixé à 5 000 €.

[Décret n° 2012-925 du 30 juillet 2012, JO du 31](#)





INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES/DEVELOPPEMENTS

➤ **Un accord a été trouvé pour le brevet unique européen** : L'Union européenne est parvenue à un accord sur la création d'un brevet unique européen qui devrait permettre de réduire fortement le coût des inventions, au prix d'une division administrative entre Londres, Paris et Munich. Le siège de la juridiction centrale et le bureau de son président seront à Paris, tandis que l'administration sera à Munich. Les cas sur lesquels cette juridiction aura à statuer seront ventilés entre les trois villes en fonction de spécialités: le textile ou l'électricité seront à Paris, l'ingénierie ou la mécanique à Munich, et Londres bénéficiera de secteurs importants comme la métallurgie, les sciences du vivant, la chimie et la pharmacie, a précisé un porte-parole de la présidence danoise de l'Union européenne. Le brevet unique devrait permettre de réduire de 80% les coûts de la protection des inventions. Aujourd'hui, des démarches sont en effet nécessaires dans chaque pays, entraînant des frais importants, en particulier pour la traduction, et souvent insurmontables pour les petites entreprises. **SOURCE AFP**

➤ **Un deux-roues spécial pour circuler dans l'obscurité** : Pour la sécurité des cyclistes qui roulent la nuit, l'entreprise américaine Pure Fix Cycles a conçu Kilo Glow, un vélo recouvert d'une peinture réfléchissante. Le cadre et/ou les roues de ce vélo sont recouverts d'une peinture hautement réfléchissante qui brille dans le noir. La peinture recharge son "pouvoir réfléchissant" tout au long de la journée, par simple exposition à la lumière du jour. Une heure d'exposition au jour procure plus d'une heure d'"éclairage" nocturne, font valoir les fabricants du Kilo Glow. Le client peut choisir un cadre phosphorescent, ou seulement des roues phosphorescentes, ou cumuler les deux options... et devenir un cycliste hyper brillant ! **399 euros**, c'est le prix de base auquel est commercialisé le Kilo Glow (LEntreprise.com, le 09/11/2012)



CONTACTS

Vice-présidents en charge des commissions

Valérie LEPERE : Commission Communication : v.lepere@ch-ham.com

Jérôme SCOYEZ : Commission Commerce : jerome.scoyez@offisecure.com

Sébastien PARGADE : Commission Artisanat : sarl.pargade@orange.fr

UPERH—18 rue de Verdun—80400 HAM

